

de mise en vigueur

du 17 décembre 2025

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

de la loi du 3 juin 2025 modifiant celle du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques

arrête

Art. 1

¹ La loi du 3 juin 2025 modifiant celle du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (BLV 160.01), publiée dans la "Feuille des avis officiels du Canton de Vaud" du 10 octobre 2025, entre en vigueur avec effet au 1er janvier 2026.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 17 décembre 2025.

La présidente:

Le chancelier:

C. Luisier Brodard

M. Staffoni

Date de publication : 23 décembre 2025